



DECLARATION D'APPELANTS
des espèces d'oies, de canards, de foulque et de vanneau
(Arrêté Ministériel du 24 juillet 2006)

Première déclaration

Modification d'adresse

NOM * : *EN LETTRE MAJUSCULE*

PRENOM* : *EN LETTRE MAJUSCULE*

DATE DE NAISSANCE* : / /

Numéro Retriever**:

--	--	--	--	--	--

(**Rempli par la FDC17 uniquement)

ADRESSE* : *EN LETTRE MAJUSCULE*

Code Postal* : Ville* : *EN LETTRE M.*

Tél fixe * : / / / / Tél portable * : / / / /

* : Champs obligatoire Mail* :

Commune de détention d'appelants* :

.....

Commune(s) de chasse avec appelants * :

.....

.....

Information complémentaire* :

- Déclare détenir uniquement des appelants et jusqu'à quinze volailles/oiseaux d'ornement
- Déclare détenir des appelants et plus de quinze volailles/oiseaux d'ornement
- Déclare détenir des appelants et être éleveur de volaille (activité professionnelle) ou avoir un membre de ma famille dans un établissement professionnel



Important

Conformément à l'article 2 de l'Arrêté Ministériel du 29 Décembre 2010, **toute modification du lieu de détention des appelants ou toute fin de détention définitive d'appelants** doit faire **l'objet d'une déclaration** auprès de la fédération départementale des chasseurs, par le détenteur dans les trente jours qui suivent la modification.

A compléter et à retourner à la FDC 17
St Julien de l'Escap BP 64 – 17414 St Jean d'Angely cedex
 Tél: 05 46 59 14 89 Fax: 05 46 32 42 41
 E-mail: fdc17@chasseurs17.com

